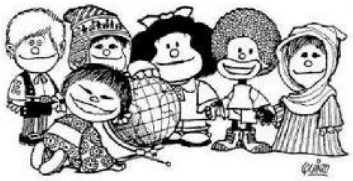

Mme Guadalupe Mondragón González, députée,
Présidente
Commission de l'éducation, de la culture, de la science et de la technologie

Ordre du jour : Proposition générale de sujets à traiter

Commission de l'éducation, de la culture, de la science et de la technologie

Présentation

L'éducation est un droit humain fondamental. Elle est considérée comme telle par plusieurs documents juridiques internationaux, principalement par la Déclaration universelle des droits de l'Homme adoptée en 1948. De plus, l'éducation joue un rôle essentiel dans la vie de chacun de nous, car elle permet de nous connaître nous-mêmes, de savoir quels sont les outils dont nous disposons dès notre naissance pour faire face aux obstacles et pour exiger que nos droits soient respectés tout en accomplissant nos obligations : c'est ainsi que nous devenons autonomes.

Dans cet esprit, l'importance de l'éducation se manifeste à l'échelle nationale au sein des différents membres de cette Confédération. Dans le cas du Mexique, l'article 3 de la Constitution (*Carta Magna*) établit que « Toute personne a droit à l'éducation. L'État (…) doit dispenser l'enseignement préscolaire, primaire, secondaire et moyen supérieur (…) tous obligatoires (réformé par décret publié au Journal officiel de la Fédération le 9 février 2012) (…) elle tendra à développer harmonieusement toutes les facultés de l'être humain et cultivera en lui à la fois l'amour de la patrie, le respect des droits de l'homme et la conscience de la solidarité internationale dans l'indépendance et la justice (réformé par décret publié au Journal officiel de la Fédération, le 10 juin 2011) ». Dans le cas de la Constitution du Brésil, l'éducation est définie des articles 205 à 214. L'article 205 stipule que « L'éducation, droit de tous et devoir de l'État et de la famille, sera promue et encouragée en collaboration avec la société.

Cette dernière a comme finalité le plein épanouissement de la personne, sa préparation à l'exercice de la citoyenneté et sa qualification professionnelle ».

Or, le droit à l'éducation ainsi conçu n'englobe pas seulement l'accès à l'école. Il est également synonyme d'une éducation de qualité, à partir de laquelle les individus développent des connaissances et des aptitudes applicables à la vie quotidienne. Il doit donc comprendre la mise en œuvre de moyens concrets pour assurer la continuité et surtout la persévérance scolaire des élèves. On peut effectivement constater l'évolution de cette tendance depuis l'adoption, en 1990, de la Déclaration mondiale sur l'éducation pour tous qui souligne la nécessité d'élargir la vision des États concernant l'éducation[1]. Les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) datant de l'année 2000 reflètent également cette idée.

La Commission de l'éducation, de la culture, de la science et de la technologie de la Confédération parlementaire des Amériques, depuis sa création et conformément à ses objectifs, a veillé à la participation, au développement et au progrès de tous ses pays membres. Ainsi, elle agit de façon à participer activement et de manière responsable au progrès et au développement des sujets traités sous sa responsabilité, au profit des peuples des Amériques.

À cet égard, la Commission a toujours cherché à analyser en profondeur ces sujets et à en discuter. Essentiels pour la croissance et le développement des pays, ces sujets servent de base pour construire le présent et faire face à l'avenir, tant pour les gouvernements que le peuple. De plus, il est important de souligner que les sociétés du continent ont toujours été cosmopolites et pluriculturelles.

Ainsi, il est fondamental d'aborder à l'échelle du continent quatre sujets aussi importants qu'urgents dans cette Commission afin de prendre des mesures clés qui aboutiront à des accords bénéficiant à la totalité des pays.

Développement de la formation des enseignants

Comme nous l'avons déjà mentionné, l'éducation doit être de qualité et dynamique. Ainsi, le premier sujet à aborder doit favoriser la mise en place de mécanismes pour l'évaluation des enseignants et de leur formation, régis par des normes exigeantes et efficaces. Dans un tel contexte, tous les enseignants doivent être dûment formés. L'État doit donc dispenser les programmes nécessaires afin d'augmenter de manière significative la réinsertion scolaire. Pour que l'éducation soit pleinement utile et que le rendement scolaire soit en adéquation avec la qualité recherchée, le sujet de l'alimentation ne peut être évité.

1 Conférence mondiale sur l'éducation pour tous : Déclaration mondiale sur l'Éducation pour tous, UNESCO, Paris, 1990, p. 5-8, [httpi/www.unesco.org/education/efa/fr/ed_for_all/background/jomtien_declaration.shtml].

Certaines études ont démontré que la capacité intellectuelle est directement liée à la qualité nutritive du régime alimentaire, plus particulièrement en ce qui concerne le petit déjeuner, lors duquel il est recommandé de consommer 25 % de l'énergie nécessaire pour la journée. Des scientifiques de l'Université du pays de Galles ont affirmé que le petit déjeuner accroît le taux de glucose dans le sang, ce qui permet d'activer un neurotransmetteur du cerveau appelé acétylcholine, également lié à la mémoire. À titre d'exemple, et selon des études soulignant l'importance de la nutrition dans le rendement scolaire, les élèves qui ne déjeunent pas font plus d'erreurs lors des exercices de résolution de problèmes.

Ainsi, le sujet de « Le raccrochage scolaire et l'éducation des adultes », proposé par la Section du Québec, sera abordé.

Le phénomène des jeunes qui n'étudient ni ne travaillent (« Ninis ») dans les Amériques

L'acceptation la plus habituelle de « Nini » fait référence aux jeunes des deux sexes, en général âgés de 16 à 34 ans, qui, soit par choix ou par manque de possibilités, ne travaillent pas et n'étudient pas (*ni* emploi, *ni* études).

La problématique de la « génération Nini » a pris une telle ampleur que l'on envisage d'introduire cette expression dans le dictionnaire de la *Real Academia de la Lengua Española*. Cette expression est équivalente à l'acronyme anglais NEET (Not in Employment, Education or Training) d'abord utilisé par le gouvernement britannique puis d'autres pays tels que le Japon, la Chine et la Corée du Sud. Les pays hispanophones utilisent l'expression « NINI » ou « NI-NI ».

Selon des données de l'Organisation internationale du Travail (OIT), le nombre estimé de « ninis » s'élève à 14 millions à l'échelle mondiale, soit presque le double du chiffre publié il y a deux ans.

Les idéaux véhiculés par les médias concernant la réussite facile et les emplois dépourvus de valeurs morales incitent les jeunes à se joindre à des organisations criminelles dans l'espoir de réussir socialement.

Au Mexique, selon le recteur de l'Université nationale autonome de Mexico (UNAM), M. José Narro Robles, on observe un manque important d'opportunités pour les jeunes.

Par conséquent, ils deviennent des proies faciles et les risques que les « Ninis » s'engagent dans des activités illicites en sont ainsi accrus.

Lors du Forum Mexique 2012, Carmen Pages-Serra, chef de l'unité du marché du travail à la Banque interaméricaine de développement (BID) a déclaré que 40 % des jeunes Mexicains interviewés n'occupent pas un emploi qui correspond à leur domaine d'études. En effet, 4 entreprises sur 10 hésitent longtemps avant de recruter un candidat, car elles ne trouvent pas le profil qu'elles recherchent. D'après Mme Pages-Serra, bien que le taux de chômage ne soit pas élevé, il est important de souligner que 23 % des jeunes n'étudient pas et ne travaillent pas, et parmi ceux qui travaillent, 68 % ont un emploi informel. Selon Gabriela Ramos, directrice de cabinet du secrétaire général de l'OCDE, seulement 54 % des Mexicains âgés de 15 à 19 ans vont à l'école alors que cette proportion s'élève à 80 % pour les autres pays de l'OCDE. D'après les déclarations du gouvernement du Mexique, le taux de chômage chez les professionnels mexicains âgés de moins de 25 ans s'élève à 14 %, c'est-à-dire trois fois plus que le taux de chômage chez les 30 ans et plus. Voilà qui met en évidence le décalage entre les écoles techniques et les universités, d'une part, et le secteur productif, d'autre part.

Au Brésil, d'après des données tirées de l'enquête PNAD 2011 auprès des ménages, seulement 46,39 % du nombre total des jeunes âgés de 15 à 24 ans poursuivent des études. Parmi ceux qui n'étudient pas, 18,98 % n'étudient ni ne travaillent. Si l'on tient compte du chômage, 72,4 % des gens de ce groupe n'ont réalisé aucune démarche pour trouver un emploi. En d'autres termes, 13,7 % des jeunes n'étudient ni ne travaillent et ne cherchent pas non plus à travailler. On peut observer que le nombre de « Ninis » est beaucoup plus élevé chez les jeunes ayant suivi 11 ou 12 années d'études, c'est-à-dire ayant terminé ou étant sur le point de terminer le niveau secondaire (baccalauréat). Dans ce cas, la plupart ne proviennent pas des minorités ethniques, mais sont plutôt métisses ou caucasiens.

En Argentine, en février 2010, lors du 47e Cours des recteurs du Conseil supérieur d'éducation catholique, le président de la Commission épiscopale a signalé que la République doit « s'occuper des 900 000 jeunes à travers le pays » considérés comme des « Ninis » selon les statistiques de la CEPAL (Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes) et de l'OEI (Organisation des États ibéro-américains pour l'éducation, la science et la culture).

La Confédération propose, par l'entremise de la Commission, d'encourager une série de programmes et d'études comparatives des différentes lois afin de restructurer et de réorganiser les activités qui visent à tisser des liens entre les universités et le secteur productif. En outre, nous proposons d'inciter les États membres à promouvoir des programmes d'études plus intéressants pour que les élèves puissent suivre des formations sur le terrain et profiter d'une expérience professionnelle.

Harcèlement et intimidation à l'école (Bullying)

Le phénomène bouleversant et néfaste de harcèlement et d'intimidation à l'école s'accroît en Amérique latine et met en évidence un problème sérieux et critique tant au niveau individuel, social que scolaire.

L´intimidation se produit lorsqu´une personne ou plusieurs personnes blessent volontairement un tiers, aussi bien verbalement que physiquement et que la personne intimidée a du mal à se défendre.

Ce type de comportement agressif est caractérisé par des actes ou des gestes hostiles, répétés et non désirés. En général, les victimes d'intimidation craignent d'en parler avec leurs parents ou leurs enseignants.

D'après une étude mesurant la prévalence de l'intimidation, l'Amérique latine est la région la plus touchée par l'intimidation à l'école en comparaison avec les autres pays du monde. Selon des chiffres de l'UNESCO, 51 % des enfants ont été victimes d'intimidation à l'école pendant le mois précédent l'enquête. Le vol en est la manifestation la plus fréquente, suivie des insultes et de la violence physique. Cependant, cette étude indique que les chiffres varient de manière significative selon les pays. Par exemple, 63 % des enfants de l'école primaire en Colombie ont été victimes d'intimidation tandis qu'à Cuba, 13 % seulement en ont souffert[2]. En ce qui concerne tout particulièrement le rendement scolaire, des études réalisées à l'échelle mondiale démontrent que les enfants victimes de harcèlement à l'école obtiennent des notes inférieures lors des examens par rapport à ceux qui n'ont pas été harcelés.

Les parents sont généralement préoccupés par le fait que leurs enfants puissent subir de l'intimidation à l'école. Or, d'après une enquête réalisée par une chaîne de télévision dont la programmation est adressée à un jeune public, certains parents croient plutôt qu'il s'agit « d'un passage obligé de l'enfance » et « d'un phénomène qui a toujours existé et qui continuera de se produire ».

Une étude menée par Plan International et l'UNICEF compile les principales conclusions de différentes enquêtes réalisées auprès des pays de la région. En voici quelques-unes.

- Entre 50 et 70 % des élèves de la région ont été témoins ou victimes d'intimidation.
- Les pays n'ont pas de lois en la matière ou celles-ci ne sont pas suffisantes.
- En Argentine, 66 % des étudiants interrogés en 2009 avaient subi de l'intimidation à l'école de manière constante ou, du moins, fréquente.
- En Bolivie, une étude a démontré que la moitié des étudiants en sont victimes dans tout le pays.
- Au Brésil, Plan International a évalué le phénomène de l'intimidation dans cinq écoles urbaines de différentes régions en 2008. Environ 70 % des élèves en ont été témoins au moins une fois.
- Au Mexique, une enquête de grande envergure a analysé le phénomène de discrimination, à la base de la plupart des cas d'intimidation.

Des initiatives provenant de divers pays et de différentes organisations internationales dénoncent les actes d'intimidation à l'école, notamment la campagne « Stop à l'intimidation, parlons-en » aux États-Unis, diffusée par deux chaînes de télévision destinées à des publics jeunes, Facebook, Plan International, World Vision et le Secrétariat de l'éducation du district fédéral du Mexique ; *Mediadores* en Argentine; *Conciliación* en Colombie et *Lejos de los maras* au Guatemala[3].

2 Voir Annexe 1.
3 Voir Annexe 2.

Moyens de communication en matière de législation

En dernier lieu, afin de faciliter la communication et le rapprochement entre les organismes responsables des lois et les représentants et d'encourager les échanges d'opinions pour établir un dialogue, la Confédération propose tout d'abord d'analyser la composition des moyens de communication en matière de législation (sites Internet, stations de radio, réseaux sociaux). Dans cette perspective, les investissements destinés à améliorer l'infrastructure permettant de rendre les contenus de ces moyens de communication plus accessibles sont primordiaux. Parallèlement, cette infrastructure devra permettre la transmission sur des chaînes non payantes afin de favoriser les accords d'échanges permanents parmi les différents moyens de communication des Amériques en matière de législation.

En Équateur, *TV Legislativa* sera la chaîne officielle de l'Assemblée nationale, devenant ainsi la première chaîne télévisée retransmettant les activités parlementaires du pays. Les émissions pilotes ont commencé le 7 mai 2013 et visent à analyser, à informer et à débattre publiquement des sujets nationaux. En outre, le Parlement propose que des programmes ayant un contenu créatif soient également diffusés et que cette chaîne devienne ainsi un espace d'expression du multiculturalisme du pays. Avant cette date, la transmission se faisait par Internet. Le 22 mars 2013, la 128e Assemblée de l'Union interparlementaire (UIP) a été spécialement retransmise (seulement pour la ville de Quito).

Cette initiative a vu le jour lorsque le gouvernement a demandé au Conseil national des télécommunications l'autorisation d'utiliser 24 fréquences principales dans le but de mettre en place un système national de chaînes non payantes, lequel a été approuvé pour une durée d'un an. Ces chaînes sont transmises aussi bien par télévision que par radio. Cette dernière a d'ailleurs réalisé des essais lors des élections et a créé son propre compte Twitter. Il est possible d'en suivre la programmation sur le site Internet du pouvoir législatif.

Le Brésil, pour sa part, dispose de la radio, de la télévision, d'un bureau de presse, d'un site Internet et de profils sur les réseaux sociaux. Tout ce qui se déroule au Sénat est retransmis par le secrétariat de la communication. La télévision publique ayant été développée dans ce pays, un modèle de télévision interactif pourrait être mis en place puisque le modèle commercial de la télévision privée a cessé d'être rentable. En effet, les chaînes non payantes lui font concurrence.

Par ailleurs, plusieurs assemblées manifestent leur volonté d'avoir leur propre station. Or, puisqu'il est difficile d'obtenir une fréquence, Internet demeure donc une excellente solution. Les stations émettrices de radio sont essentielles pour que les activités législatives aient une plus grande diffusion.

La société mexicaine a évolué, tout comme le Congrès. Auparavant, ce n'était qu'un organe

législatif, mais il assure aujourd'hui des fonctions de contrôle en garantissant le bon fonctionnement du pouvoir exécutif.

C'est d'ailleurs pour cette raison que les Mexicains participent de plus en plus à la vie politique de leur nation.

Afin de renforcer les stratégies pour la création de portails et de services en la matière, le Mexique a lancé son agenda numérique 2010-2015 par l'entremise de sa chaîne législative, cherchant ainsi à élargir les horizons des utilisateurs et à encourager l'accès social communautaire. On cherche à augmenter le nombre d'utilisateurs Internet en élargissant les horizons des utilisateurs actuels (des jeunes pour la plupart) et en intégrant un public adulte de plus en plus grand.

La chaîne du Congrès apparaît sur les principaux moteurs de recherche d'Internet et dispose d'une boîte aux lettres destinée aux citoyens nommée *Escríbenos* (Écrivez-nous) et de l'option *Texto en demanda* (Texte à la demande) pour offrir deux options sur Internet. De plus, elle apparaît dans des espaces de reproduction comme YouTube et possède des comptes Twitter et Facebook.

Dans cet esprit, la chaîne du Congrès mexicain a diversifié le contenu de ses productions par l'entremise de son programme de communication continue, afin de développer des activités d'information, de réflexion, de promotion et de diffusion. Citons le site www.gob.mx, le compte Twitter @CanalCongreso et le compte Facebook facebook.com/canaldelcongreso.mexico.

En tant que modèle unique au monde, il est important de souligner que la chaîne du Congrès mexicain dispose d'un organe directeur bicaméral formé de trois députés et de trois sénateurs des principales forces politiques du Congrès général, et qu'elle possède également un conseil consultatif formé de citoyens spécialisés dans le domaine de la communication.

En mettant toutes ses activités à entière disposition du public, de façon impartiale et objective, le Congrès garde la population informée en permanence et lui permet de participer à la vie politique.

Pour toutes ces raisons, la Confédération propose de renforcer l'analyse du contenu des moyens de communication en matière de législation afin de rendre publique l'intégralité du processus législatif et de le mettre à disposition des citoyens grâce à des voies de communication non payantes et les réseaux sociaux. De cette façon, la régulation des cadres de réglementation est homologuée de manière transparente.

Par ailleurs, il est recommandé que les voies de communication soient accessibles et conviviales afin qu'elles deviennent des mécanismes de communication et pas seulement d'information, en encourageant ainsi la participation citoyenne. Le cadre de réglementation de la radiodiffusion doit couvrir le marché, l'état et la société. En d'autres termes, il doit assurer un espace réservé aux médias communautaires et publics, en plus des chaînes commerciales. En effet, dans de nombreux pays, la chaîne législative n'est transmise que sur le câble, privant ainsi l'accès à une partie de la population.

Au niveau régional, nous proposons l'échange de connaissances techniques et d'expériences, la promotion de la création et du fonctionnement des radios et des chaînes audiovisuelles législatives et le débat sur le rôle des moyens de communication en tant qu'instruments transparents du pouvoir législatif afin d'améliorer le système démocratique et d'augmenter la participation citoyenne.

La Confédération recommande la mise en place d'un agenda de travail axé sur la création de mécanismes de contrôle, la formation des enseignants, les sanctions pour réprimer les actes et gestes de l'intimidation à l'école ainsi que le soutien, tant pour les intimidateurs que pour les victimes, dans le but commun de favoriser des mesures parlementaires qui aboutiront à des lois efficaces. Le dialogue entre parents, enseignants et élèves est fondamental pour neutraliser ce phénomène. Si cette voie de communication est établie, les témoins tout comme les victimes d'intimidation auront le courage de dénoncer ces actes sans craindre les représailles puisqu'ils disposeront de mécanismes de soutien, d'aide et de protection. La plupart des écoles n'ont pas de règlements de conduite ou de dispositifs adéquats pour faire face à l'intimidation, puisque les enseignants ne sont pas formés pour anticiper ou résoudre ce problème. Leur formation est donc primordiale.

Par conséquent, les propositions à aborder lors de la prochaine Assemblée générale de la Confédération parlementaire des Amériques seront fondées sur **quatre thèmes**. Nous invitons les pays membres à participer, à s'unir et à développer conjointement les mesures et mécanismes adéquats et nécessaires pour accroître la portée de ces thèmes de première importance :

- **évaluation des enseignants et développement de la qualité de l'éducation ;**
- **capacité à investiguer sur le milieu de l'éducation ;**
- **« Ninis » ;**

- **harcèlement et intimidation à l'école;**
- **analyse du contenu des moyens de communication en matière de législation** :

  o chaîne de communication

  o site Internet

  o stations de radio

  o réseaux sociaux.

  o capacité de l'ingénierie législative

Les parlementaires de la Confédération parlementaire des Amériques s'engagent à continuer à renforcer les principes démocratiques, tels que la transparence dans toutes les fonctions, à conserver un lien par l'entremise de la communication publique, à fournir les efforts nécessaires pour légiférer, à créer des espaces de communication publique qui établissent une relation entre le citoyen et l'activité pratique et à renforcer l'affirmation de la culture et la circulation de l'information pour le développement civique, à encourager la transmission de l'information qui devra être facile d'accès étant donné la diversité des classes sociales et les différences d'âge.

Nous nous efforcerons de satisfaire notre objectif en tant que forum permanent visant à mener à bien ces thèmes de première importance.

Par ailleurs, n'oublions pas les points suivants qui, dans la même perspective, permettront d'accélérer la mise en œuvre des propositions formulées par la COPA, de façon à intensifier les efforts destinés à la réalisation de ces propositions.

1. Échange d'expériences. En instaurant un dialogue sur ces thèmes à partir de la vision et du point de vue de chaque pays membre, il sera possible de cibler les différentes problématiques régionales et les points communs à l'échelle du continent.

2. Lois. Il est nécessaire de savoir quelles lois existent afin d'en étudier et d'en analyser aussi bien les points forts que les points faibles. En outre, ce point est essentiel pour pouvoir déterminer quels thèmes disposent de lois adéquates en vigueur.

3. Étude comparative des lois de chaque pays membre de la Confédération parlementaire des Amériques. Ce dernier point permet d'énoncer des principes communs pour la coopération gouvernementale entre les pays du continent concernant de tels sujets.

4. Cas de réussite. L'échange des cas de réussite dans les différents pays du continent par rapport à ces thèmes, ceux concernant l'éducation étant prioritaires. Grâce à l'échange d'expériences, il sera possible de réaliser des études et des analyses en comparant ces sujets, puisqu'il existe un antécédent fonctionnel commun à tous ces points.

5. Forum, échanges, publications et recommandations. Ces quatre points représentent le fondement de la prise de conscience de la population, d'une part, et des décideurs, d'autre part, en créant une ouverture réelle sur ces sujets et par conséquent, une sensibilisation accrue à ceux-ci. Cela favorisera le progrès nécessaire pour la croissance des pays des Amériques.